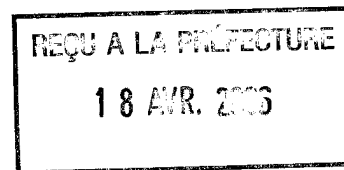


**Service instructeur**

Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

N° 6<sup>e</sup>/45-06

**Service consulté**



**SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES  
(REPARTITION DE CREDITS) - C032**

Résumé : *Le présent rapport propose l'attribution de crédits de fonctionnement et d'investissement entre les différentes associations œuvrant en faveur de la protection de la nature, en conformité avec l'enveloppe globale « soutien à la vie associative et aux collectivités » fixée lors du vote du BP 2006 en date du 8 décembre 2005 et après soumission à la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 9 mars 2006.*

Après examen du rapport n°2006/I-6è/06, relatif à l'environnement naturel, l'Assemblée Départementale a décidé le 8 décembre 2005 d'inscrire un crédit de 1.980.000 € dont 130.000 € au titre des investissements et 1.850.000 € au titre du fonctionnement pour le soutien à la vie associative et aux collectivités. Comme les années passées et en application du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, une convention a été établie pour toutes les associations bénéficiant de subventions supérieures, égales ou proches de 23.000 €.

Un premier lot de demandes associatives a été présenté en Commission Permanente le 3 février 2006.

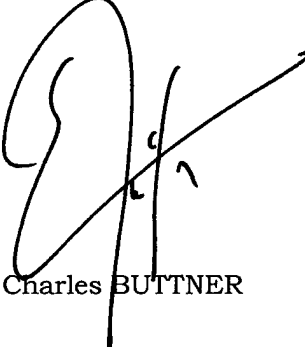
Le présent rapport est relatif aux demandes complémentaires qui concernent respectivement :

- SPA de Mulhouse et environs : le partenariat avec la SPA est régulier et donne entière satisfaction tant sur le plan des actions qu'au niveau du suivi administratif et financier. Le renouvellement de l'aide déjà accordée en 2005 est proposé, à savoir : 10.000 € au titre du fonctionnement général de l'association et 10.000 € en investissement au titre de notre participation (soit un taux de 28 % correspondant à part résiduelle pour l'aménagement du chenil et de la chatterie extérieure).

- LPO Alsace : le Département est lié par convention pluriannuelle avec la LPO et la participation est arrêtée annuellement par convention annuelle d'exécution. Les actions financées sont limitativement énumérées dans cette convention : éducation à l'environnement et actions techniques de protection de l'avifaune. L'aide 2006 proposée, équivalente à celle de 2005, au titre du soutien à la vie associative s'élève à 19.818 € incluant : soutien à l'atlas des oiseaux nicheurs d'Alsace, assistance expertise GERPLAN, participation au dispositif « Vivent les vergers », expertise zones renaturées, soutien à la revue CICONIA. Il est précisé que la LPO bénéficie également d'une aide au titre de l'éducation à l'environnement.
- Atouts Hautes Vosges : l'association est liée par convention au Conseil Général dans le cadre du programme d'Education à l'Environnement. Par ailleurs, la structure conçoit et réalise des supports d'information et pédagogiques en milieux naturels. Atouts Hautes Vosges nous sollicite pour une participation au financement d'un volet signalétique et accueil au See d'Urbès. Il vous est proposé une participation de 6.000 €, en crédits d'investissements, sur un coût total de 7.500 €, dans le cadre du projet de réhabilitation et de mise en valeur du See d'Urbès qui s'inscrit dans la continuité de la signalétique déjà mise en place dans la vallée de la Thur.

Il vous est proposé de donner un avis sur ces propositions d'attribution de subventions qui ont été préparées conformément aux crédits inscrits dans le cadre du BP 2006 et seront prélevées sur les chapitres 65/6574-738 en fonctionnement et 204/2042-738 en investissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2006

**Soutien à la vie associative et aux collectivités (E)**  
**PROGRAMME 2006**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
VAC03677	<b>ASS.ATOUTS HAUTES VOSGES WILDENSTEIN</b> Atouts Hautes Vosges - projet SEE Urbes 06	6 000,00
VAC03664	<b>SPA MULHOUSE</b> VAC 2006 SPA MULHOUSE - INVESTISSEMENT 2006	10 000,00
<b>Total</b>		<b>16 000,00</b>

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2006

**Soutien à la vie associative et aux collectivités (F)**  
**PROGRAMME 2006**

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
VAC03676	<b>LIGUE D'ALSACE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX</b> LPO Alsace Fonctionnement 2006	19 818,00
VAC03675	<b>SPA MULHOUSE</b> SPA MULHOUSE fonctionnement 2006	10 000,00
Total		29 818,00

CONVENTION ANNUELLE D'EXECUTION  
POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION  
au titre de l'année 2006  
en faveur de l'association  
LPO  
Ligue pour la protection des oiseaux

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,  
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,  
Vu le Règlement Financier du Département du Haut Rhin,  
Vu la Convention triennale entre le Département du Haut Rhin et la LPO pour la période 2005 à 2007  
Vu la demande de subvention présentée le 24 janvier 2006 au titre de l'exercice 2006,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service Environnement et Agriculture) sis 7, rue Bruat-BP351- 68006 Colmar cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du .....,

ci-après désigné "Le Département"

d'une part,

Et

l'Association « Ligue pour la protection des Oiseaux » sise à Strasbourg, représentée par M. Yves Muller, Président, habilité statutairement en date du 19 mars 1995 ,

ci-après désigné "LPO "

d'autre part,

Il est décidé ce qui suit :

Article 1 : Les actions de la LPO faisant l'objet d'un financement départemental en 2006 sont :

- fonctionnement général dans le cadre de la protection de l'avifaune :
  - le soutien à la préparation et la réalisation de « l'atlas des oiseaux nicheurs d'Alsace », à paraître en 2011 (avec bilan annuel d'avancement dès 2006 et rapports intermédiaires)
  - l'assistance-expertise dans le cadre des GERPLAN, à concurrence de 10 jours d'intervention pour l'année
  - la participation aux réunions des groupes de travail « Vivent les vergers » dans le cadre des GERPLAN et participation aux phases de mise en œuvre, selon demandes de la cellule agriculture du SEA
  - l'expertise, le suivi et l'évaluation des zones renaturées par le Département à concurrence de 5 jours d'intervention pour l'année.
  - soutien à la revue CICONIA

- participation aux actions d'éducation à l'environnement par des animations pédagogiques, soit environ 150 séances pour un total de 3000 personnes

Article 2 : Les montants alloués à la LPO pour ces actions sont fixés à :

- > 11.500 € pour les actions d'animation et sensibilisation
- > 19.818 € pour les actions techniques dans le cadre de la protection de l'avifaune, dont la répartition prévisionnelle est :
  - > atlas des oiseaux nicheurs d'Alsace : 3.818 €
  - > assistance expertise GERPLAN : 7.000 €
  - > participation au dispositif « Vivent les vergers » : 4.000 €
  - > expertise zones renaturées : 4.000 €
  - > soutien à la revue CICONIA : 1.000 €

Article 3 : Les cosignataires se réfèrent, pour toutes les autres dispositions contractuelles et obligations respectives des parties, à la convention-cadre triennale visée dans la présente.

Fait en deux exemplaires  
A ..... , le .....

Le Président

Le Président du Conseil Général

M..... .....